

## LA BAGNÈRE : TOPONYME SOUSTONNAIS

v3.1

### 1- Bagnère à Soustons

**La Bagnère** désigne à Soustons un quartier, une zone forestière, un secteur cadastral, une route menant à ce quartier. L'attestation la plus ancienne désigne explicitement le quartier. Nous avons relevé les graphies suivantes :

1614, dénombrement de la caverie (maison noble) de Mongouarin : « chemin glissier qui vient du quartier de Labaignère ».

19/03/1720, registre paroissial, décès : « a la bagnere ».

18/09/1720, registre paroissial, décès : « a la Baignere ».

1722, acte notarial : « quartier de Labaignere ».

1791, délibération du conseil municipal : « section Mora et la Bagnère ».

1972, cadastre : secteur cadastral « La Bagnère ».

1995, carte IGN, zone forestière : « la Bagnère ».

Le i, utilisé en graphie française jusqu'au XVIIIe siècle pour marquer la nasalisation du groupe gn, comme dans Montaigne, Philippe de Champagne, prononcés respectivement Montagne et Champagne, n'altérerait pas la prononciation du a.

Le nom est toujours précédé de l'article, agglutiné ou non suivant les scripteurs.

### 2- Autres lieux-dits Bagnère

Bagnère, avec la marque du pluriel, désigne des stations thermales pyrénéennes : Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon. La carte de Cassini n° 139 (1771) note près de Tercis, station thermale connue non loin de Soustons, un lieu-dit « la Baignère Bains ». On trouve aussi un lieu-dit La Bagnère sur la rivière Le Luy, commune de Sorde (Landes), le ruisseau de Labagnère et le quartier de La Bagnère à Lasseube en Béarn .

### 3- Noms de personnes

Entre 1891 et 1915, les naissances recensées par geopatronyme.com s'élèvent pour Bagnère et ses dérivés à :

Bagnère : Gironde 1, Landes 1.

Bagnères : Landes 18, Gironde 13, Hautes-Pyrénées 11, Haute-Garonne 5, Gers 4, Pyrénées-atlantiques 4, Lot-et-Garonne 3, Tarn-et-Garonne 2, soit seulement dans les départements gascons et dans tous, majoritairement dans les Landes.

Labagnère : 17 dans les Landes et seulement dans les Landes.

## 4- Quel est le sens ?

### Station thermale ?

Bagnères signifiant station thermale ne fait pas de doute. Par sa morphologie, ce nom renvoie à une origine latine : *balnearia*, neutre pluriel, « bains, local de bains », de *balneum* « bain » plus suffixe *-arium*, le groupe latin *n+hiatus ea* donnant en gascon, comme en français, ‘-gn-’ (cf. *vinea* > ‘vigne’, *pinea* > ‘pigne’ « pomme de pin », *castanea* > ‘castagne’ « chataîgne », etc.). La marque du pluriel s’est conservée dans ces noms. Cette étymologie et le sens qui en découle paraissent étranges sinon impropres pour le lieu-dit de Soustons où, que nous sachions, il n’y a jamais eu d’établissement thermal.

### Nom de personne ?

Les patronymes Bagnère, Bagnères, Labagnère sont des noms de localités d’origine donnés à des personnes venues d’ailleurs, d’une localité ou d’un lieu portant ces noms. Ils peuvent se transmettre à une maison. Mais on voit mal comment un tel nom de personne aurait pu se transmettre à un quartier.

### Baignoire, lieu de baignade ?

‘*Bagn*’ *banh* (Félix Arnaudin, Vincent Foix, Simin Palay, Louis Alibert), en occitan « bain », dérive du latin *balneum* « bain ». Aucun lexicographe de l’occitan ne relève ‘*bagnère*’ dans la filiation de *balneum*, hormis Simin Palay qui définit ainsi : ‘*bagnère*’, s. f. Baignoire, action de baigner, baigneuse. N. de l. et de p. (nom de lieu et de personne). Il donne aussi ‘*bagnade*’ « action de se baigner, lieu où l’on se baigne habituellement », ‘*bagnadère*’, « baignoire, lieu où l’on peut se baigner ; averse en style plaisant ». L’absence d’attestation du mot ‘*bagnère*’ chez Vincent Foix – le lexique le plus fiable pour les parlers de Chalosse, de Maremne et du Marensin – et chez Arnaudin pour la Grande-Lande est troublante. Notre langue gasconne locale ne connaîtrait pas ‘*bagnère*’ au sens de baignoire ou de baignade ! Comment appliquer cette définition à un quartier de Soustons ? Il faut chercher une autre origine.

### Une autre origine

Chez Simin Palay, on trouve ‘*banère*’. Ce nom, morphologiquement, est proche de ‘*bagnère*’. Simin Palay le définit : « vanne de moulin ». Le mot a un homonyme porteur du sens de « bannière ». Vincent Foix et Simin Palay le donnent. Ce dernier sens ne nous paraît pas approprié. On trouve aussi chez Vincent Foix ‘*baniù*’ « canal d’un moulin, vanne d’un moulin », cité avec le même sens en Bigorre par l’Association des moulins des Hautes-Pyrénées. Elle est précieuse parce qu’elle témoigne d’une nasalisation et rapproche de ‘*bagnère*’. Vincent Foix cite également ‘*banariù*’ « bassin ou réservoir de moulin (Lde), vanne ». Mais, que ‘*banère*’ | ‘*baniù*’ | ‘*banariù*’ coexistent avec ‘*bagnère*’ indique

que ce ne sont pas des synonymes et il est probable que leur étymologie est différente.

Du Cange, toujours précieux, apporte une clarification aux entrées *balneria* et *bannaria* | *banneria*. On lit : BALNERIA. *Præstatio seu vectigal, ut opinor, propter aquam quæ in prata derivatur* = « redevance ou droit perçu pour exploiter une partie du domaine public, à ce que je crois, en raison de l'eau d'une rivière détournée dans les prés. » BANNARIA, Banneria. *Jus cogendi tenentes suos ad molendinum suum deferre sua frumenta molenda ; vel Præstatio, quæ ea ratione ab iis exigitur, nostris etiam Bannerie* = « droit de contraindre ses tenanciers à apporter à ses moulins leurs grains à moudre ; ou redevance qui pour cette raison est exigée d'eux, pour nous Bannerie ». C'est, à nos yeux de *balneria* ou *banneria* que procède Bagnère. Ces mots dérivent vraisemblablement non pas du latin classique *balneum* « bain », mais du latin médiéval *bannum*, issu lui-même du francique \**ban*, en français ban, en occitan *ban* (Alibert) « loi dont la non-observance entraîne une peine ». En dérive l'adjectif latin *bannalis*, en français banal, en occitan *banal*, *banau* (Alibert, Mistral) qui qualifiait un bien appartenant à une circonscription seigneuriale. Exemple : four banal, moulin banal. Ce sens s'est maintenu jusqu'au XIXe siècle et vaut « commun », « communal ». L'évolution phonétique ne fait pas de doute que ce soit à partir de *balneria* ou de *bannaria* | *banneria* : la double consonne se vocalise et l'anticipation du yod ferme le a.

Le terme '*bagnère*' convient parfaitement pour désigner un quartier des plus anciens de Soustons où les moulins (Pey, Rey, Pérouge) se succédaient sur le ruisseau de **Bouyic**. On comparera avec l'étang de la Banère à Sort-en Chalosse qui servait autrefois de retenue d'eau pour le moulin de la Banère.

Le quartier de La Bagnère dans sa nomination conserve le souvenir des anciens moulins de Soustons.

Graphie occitane normalisée : **La Banhèra**

-----